DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
LBPAM ISR ACTIONS EUROMONDE
PART MH

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

LBPAM ISR ACTIONS EUROMONDE, Part MH
Code ISIN : FR0007012182

Initiateur : LBP AM (la « Société de Gestion » ou « LBP AM »)

Site internet : www.lbpam.com - Appeler le +33 (0) 1 57 24 21 00 pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LBP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
LBP AM, groupe La Banque Postale, est agréée en France sous le numéro GP-20000031 et règlementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Date de production du document d'information clés : 01/04/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds d'Investissement à Vocation Générale - Fonds Commun de Placement, de droit français constitué en France. Classification : Actions internationales.Ce produit n'est pas agréé conformément à la Directive 2009/65/CE

Durée : La durée de vie du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum règlementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du FCP est double :
(i) chercher à obtenir, sur un horizon d'investissement minimum de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à son indice de référence composé de 75% MSCI EMU + 8% MSCI Europe Ex EMU + 11% MSCI USA Large Cap + 4% de MSCI Pacific + 2% MSCI Emerging Markets et
(ii) poursuivre un objectif d'investissement durable en mettant en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) et en investissant dans des sociétés apportant des solutions aux principaux enjeux de développement durable, selon l'analyse de LBP AM et de TFSA.
Le FCP est géré activement et vise à obtenir et vise à obtenir une performance supérieure à son indice de référence composé de 75% MSCI EMU + 8% MSCI Europe Ex EMU + 11% MSCI USA Large Cap + 4% de MSCI Pacific + 2% MSCI Emerging Markets. La gestion est discrétionnaire de telle sorte que l'écart de composition ou de suivi du FCP avec son indicateur de référence pourront être significatifs. Les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indice composite 75% MSCI EMU DNR + 25% MSCI AC World ex EMU DNR, qui constitue l'Univers d'Analyse, mais de manière non exclusive, et sans aucune contrainte de réplication (comme expliqué ci-avant).
Le choix des titres se fait en deux étapes suivant plusieurs angles complémentaires :
• Analyse d'univers de valeurs (l'« Univers d'Analyse »). L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent les indices MSCI EMU, MSCI Europe Ex EMU Net Return et MSCI USA Large Cap, est divisé en différentes zones géographiques, auxquelles est appliquée, de manière indépendante, une stratégie de sélection ISR selon une approche en amélioration de note, telle que décrite ci-dessous. Les zones géographiques considérées sont les suivantes : Les Etats-Unis, la zone Euro et l'Europe Ex-Euro. L'Univers d'Analyse est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion et ainsi de déterminer, pour chaque zone géographique considérée, la Note Moyenne Améliorée. Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. Cette analyse est décrite au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR. La méthodologie mise en place par LBP AM permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. La liste d'exclusions de la LBP AM sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à LBP AM, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR. LBP AM reste ainsi seul juge de l'opportunité d'un investissement, et de la qualité extra-financière des émetteurs, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 10 une faible qualité extra-financière. La construction du portefeuille sur la zone géographique considérée permet d'obtenir une note ISR moyenne de la zone géographique considérée (égale à la moyenne ISR des valeurs investies dans la zone géographique considérée) meilleure que la Note Moyenne Améliorée, note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse de la zone géographique considérée après élimination de 20% des valeurs en conformité avec l'approche présentée ci-dessus (comprenant les deux filtres suivants : comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse de la zone géographique considérée (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) dans les zones géographiques concernées sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière de la zone géographique considérée respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, LBP AM met en place la stratégie ISR du portefeuille.
• Sélection des titres. La politique de gestion vise à sélectionner, dans chaque zone et chaque secteur d'activité, des titres dont le potentiel de valorisation et la capacité bénéficiaire sont estimés les plus attractifs. Les décisions concernant le choix de l'exposition actions, l'allocation géographique et l'exposition au change sont prises au sein d'un comité d'investissement mensuel. Ce comité fait appel à des analyses macro et microéconomiques, et les choix stratégiques qui en découlent sont appliqués par l'équipe de gestion du FCP. La sélection des titres opérée au sein de chacune des zones géographiques résulte d'une analyse quantitative. Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, sur le marché mondial des actions, dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et sous contrainte que l'intégration de ces titres permette néanmoins au FCP d'atteindre, pour chaque zone géographique considérée, une note moyenne supérieure à la Note Moyenne Améliorée. LBP AM s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP. En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus ; ces titres d'États peuvent représenter 10% maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR. Le FCP est exposé à hauteur de 75% minimum sur les marchés des actions internationales. Le FCP est exposé aux actions de la zone euro à hauteur de 65% minimum de son actif net. Le FCP peut être exposé au travers d'OPC à la zone Asie Pacifique et, de manière accessoire, aux pays émergents. Ces OPC peuvent ne pas répondre à des critères ISR ou appliquer une stratégie extra-financière différente de celle de la Société de Gestion. Le FCP pourra investir jusqu'à 10 % de son actif en parts ou actions de FIA ou OPCVM français ou européens, y compris en ETF libellés en euro, quelle que soit la zone géographique dans laquelle ces OPC investissent. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par LBP AM et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche extra-financière. En tout état de cause, LBP AM privilégiera la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie. Le FCP pourra intervenir sur les instruments financiers négociés sur les marchés à terme, réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou étrangers (OCDE uniquement). Les natures des interventions sont les suivantes : couverture (principalement) et exposition aux risques actions, indice, change. La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 120% de l'actif.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou distribution (et/ou report) avec possibilité de distribution d'acompte

Faculté de rachat : Les demandes de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 13h45. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative (J) calculée en (J+1 ouvré) à cours inconnu.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs de détail qui (i) ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, (ii) souhaitent un investissement cohérent avec l'objectif de gestion et la période de détention recommandée du produit, et (iii) sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial. Les parts ne sont pas ouvertes à la souscription aux investisseurs U.S. Persons tels que définis dans le Prospectus.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit : le Prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du produit en français, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial, ainsi que toute autre informations pratiques, notamment la dernière valeur liquidative du ou des parts du produit sont disponibles sur le site www.lbpam.com, et gratuitement auprès de LBP AM, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

1	2	3	4	5	6	7

Risque le plus faible ⟷ Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque ("ISR") part de l'hypothèse que vous conserverez les parts du produit pendant toute la période de détention recommandée qui est de 5 ans.

L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de LBP AM à vous payer en soit affectée.

Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'ISR du produit sont les suivants :
• Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme
• Risque de liquidité
• Risque de crédit

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au Prospectus.

La liste détaillée des risques liés au produit figure dans le Prospectus du produit disponible sur demande auprès de LBP AM.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre toute ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché.

L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que les performances moyennes du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	7 155 €	1 965 €
	Rendement annuel moyen	-28,45%	-27,78%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 626 €	9 739 €
	Rendement annuel moyen	-13,74%	-0,53%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	10 807 €	14 724 €
	Rendement annuel moyen	8,07%	8,04%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	15 156 €	18 796 €
	Rendement annuel moyen	51,56%	13,45%

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre :
- 29/12/2021 et 29/09/2023 pour le scénario défavorable
- 28/07/2017 et 29/07/2022 pour le scénario intermédiaire
- 29/06/2016 et 29/06/2021 pour le scénario favorable.

QUE SE PASSE-T-IL SI LBP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires.
Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis la première année

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux (en €)	626 €	1 074 €
Incidence des coûts annuels (*)	6,26%	1,61% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,7% avant déduction des coûts et de 8,0% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	6,0% du montant investi, il s'agit du montant maximal que vous paierez, la personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 600 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,25% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	25 €
Coûts de transaction	0,01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	1 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : au minimum de 5 ans.
L'investisseur pourra demander la rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller bancaire ou contacter :
Si vous êtes investisseur personne physique :
- par courrier : LBP AM - DDMP, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsparticuliers@lbpam.com.
Si vous êtes investisseur personne morale :
- par courrier : LBP AM - Direction du Développement, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsinstitutionnels@lbpam.com.
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse https://www.lbpam.com/publications.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Classification SFDR : Article 8

Le Prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées au cours des 10 années passées,ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de LBP AM (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France). Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : https://www.lbpam.com/fr/products/fr0007012182.